## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département de la Gironde

Arrondissement de Langon

# Arrêté portant modification de circulation temporaire

### Le Maire de Gironde sur Dropt,

**VU** la demande effectuée le lundi 22 septembre 2025 par la société ABTELEC, concernant des travaux de raccordement au réseau électrique sur l'Avenue du Général de Gaulle ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12**VU** le Code de la route ème

et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8 partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Considérant qu'en raison de la nature des travaux il est nécessaire de sécuriser les abords du chantier tout le long de la zone de travaux.

#### **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sur l' Avenue du Général de Gaulle se fera en alternat par feux tricolores à partir du lundi 10 novembre 2025 pour une durée de 20 jours maximum.

ARTICLE 2 : Tout stationnement aux abords de la zone de travaux sera interdite.

ARTICLE 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h maxi tout le long de la zone de travaux.

ARTICLE 4 : Tout dépassement de véhicule sera interdit le long de la zone de travaux.

Publié le : 31/10/2025 10:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Gironde-sur-Dropt
https://www.girondesurdropt.fr/documents\_administratifs/43401

### ARTICLE 5 : Une signalisation adéquate sera mise en place par la société ABTELEC

### ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A la Brigade de gendarmerie de La Réole
- A la commune de Gironde-sur-Dropt pour affichage et publication
- A la société ABTELEC

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Gironde sur Dropt, le 30 septembre deux-mille vingt cinq.

Le Maire,

**Philippe MOUTIER** 

Par délégation

Le Responsable Technique

**Manuel DOS SANTOS MATOS**